

Archéologie : sur les chantiers ou dans les bureaux, la reprise c'est NON !

*Comme tant d'autres secteurs, l'archéologie est impactée par la crise sanitaire. *Le 16 mars dernier, les chantiers archéologiques ont été mis à l'arrêt et tous les lieux de travail fermés. *Depuis cette date, l'ensemble de la profession est « à la maison » : en arrêt pour garde d'enfant ou maladie, télétravail, en travail à distance, autorisation d'absence ou au chômage partiel. *Par manque de matériel informatique et d'accès à des données scientifiques ou professionnelles, le travail à distance est difficile voire impossible, encore plus lorsque des enfants sont à la maison. *De leur côté, les agent·es des services régionaux de l'archéologie n'étant plus présent·es en DRAC, ne peuvent pratiquement plus exercer leurs missions de prescription.*

Une précarité accrue

Les très nombreux·euses salarié·es en CDD du secteur bénéficient aussi de cette situation. Enfin, surtout seul·es ceux et celles dont la date de contrat commençait au plus tard le 16 mars. Pour les autres, dépendant d'employeurs privés, leurs contrats ont été suspendus voire annulés, les renvoyant alors à la case chômage. Ceux et celles dont le contrat devrait être prolongé durant cette période de confinement verront-ils leur contrat effectivement reconduit ? Tout·es ces CDD se retrouvent à présent en plein confinement dans une incertitude professionnelle complète alors que le contexte actuel ne se prête pas aux changements de situation et aux démarches administratives.

Une reprise d'activité non maîtrisée

Alors que le confinement est prolongé et le pic de contamination n'est pas encore atteint, le gouvernement appelle déjà à la reprise du travail. Il a ainsi validé, le 3 avril dernier, un guide de préconisations sanitaires pour le secteur de la construction, montrant ainsi son vrai visage : envoyer au casse-pipe les salarié·es du BTP. Hormis la CFDT, tous les syndicats du secteur de la construction sont opposés à la reprise, mettant en avant un risque pour la santé, la sécurité, et l'intégrité des salarié·es. De son côté, le Ministère de la Culture envisage sérieusement une reprise des opérations préventives en prenant pour référence ce guide. Pour le ministère, il suffirait de l'adapter au secteur de l'archéologie. Nous attendons donc une réponse rapide pour qu'il nous confirme qu'archéologues et salarié·es du BTP seront logé·es à la même enseigne et en conséquence exposé·es aux mêmes risques professionnels non maîtrisés, en nature et en ampleur ! NON !!!

Une circulaire interministérielle est en cours d'élaboration. Elle devrait être publiée dès cette semaine, puis transmise aux préfets qui décideraient des possibilités de reprise des chantiers d'archéologie préventive.

Pour SUD Culture Solidaires, toute reprise d'activité est inenvisageable !

En effet, comment assurer la mise en place de l'ensemble des mesures préconisées pour protéger les salarié·es : comment se rendre en sécurité sur les chantiers ? ; comment se loger dans les conditions de confinement ? ; comment circuler sur de longues distances ? ; comment organiser des repas ? ; comment s'assurer des règles de distanciation ? ; comment nettoyer et désinfecter systématiquement les locaux collectifs ? ; comment protéger efficacement des équipes alors qu'il y a pénurie mondiale d'équipements de protection sanitaire ? Pour les agent·es des SRA, qui ne disposent ni d'autorisations de

déplacement, ni d'équipements de protection, comment organiser le contrôle scientifique et technique ? SUD Culture Solidaires demande au Ministère de la Culture de renoncer à toute tentative de reprise des opérations archéologiques, tant que la pandémie n'est pas maîtrisée !

Un avenir proche incertain

Dans la situation actuelle, il existe un dernier point épineux qui pour le moment n'a pas de réponse. Si les délais administratifs d'instruction des dossiers concernant les demandes d'autorisation d'urbanisme et des prescriptions ont été reportés, l'ordonnance gouvernementale est cependant sujette à interprétation. C'est pourquoi, nous attendons que le ministère fournisse rapidement une circulaire d'application. De plus, qu'en est-il des opérations de fouilles « en cours » notamment du côté des aménageurs privés non concernés par l'ordonnance ? Vont-ils aussi accepter de reporter les délais de ces opérations ? Certains aménageurs, de concert avec le gouvernement, réclament d'aller vite dans la relance de l'économie et de rattraper le retard. Nous venons de voir qu'en période d'état d'urgence sanitaire, il est facile de déroger, via des ordonnances d'exception, à la législation courante. Qu'en sera-t-il du code du Patrimoine et des procédures d'archéologie préventive ? Demain, des préfets de région voire de départements pourraient être en capacité de sacrifier la sauvegarde du patrimoine archéologique au nom des sacro-saints impératifs économiques.

Nous devons rester vigilant·es sur le devenir des collègues plongé·es de nouveau dans la précarité, sur une reprise d'activité funeste et enfin un massacre patrimonial au profit d'une croissance dogmatique.

CETTE CRISE N'EST PAS FINIE. SALARIÉ·ES DE L'ARCHÉOLOGIE ET DU BTP, MÊME COMBAT ! SOYONS SOLIDAIRES, RESTONS CHEZ NOUS CAR NOS VIES VALENT PLUS QUE LEURS PROFITS

*Secteur archéologie (Eveha/Hadès/Inrap/SRA) de SUD Culture
Solidaires, 61 rue de Richelieu, 75002 PARIS –
sud@culture.gouv.fr*